



REGLEMENT JEU CONCOURS

CONCOURS : INSCRIVEZ-VOUS ET GAGNEZ DES LOTS AVEC L'OGC NICE

Règlement du jeu concours.

**Jeu Concours –
SASP OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB DE NICE COTE D'AZUR**

CONCOURS – INSCRIVEZ-VOUS ET GAGNEZ DES LOTS AVEC L'OGC NICE

Article 1 : Objet

Le SASP OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB DE NICE COTE D'AZUR, ci-après désigné l'« Organisateur » organise un jeu gratuit du 20 Mars au 30 Avril 2025 , selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce jeu gratuit sera dans la suite du règlement dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Règles du jeu:

Ce Jeu est accessible du 20 Mars au 30 Avril 2025.

Ce Jeu impose de disposer d'un appareil compatible d'une connexion internet.

2

Les lots mis en jeu sont les suivants :

***Un (1) abonnement pour la saison 25/26,
Cinq (5) maillots de la saison 2425,
Dix (10) X 2 places sur le match de Reims
Un (1)x2 places en Bodega sur Reims***

La mécanique du jeu sera la suivante :



- Jusqu'au 20 Avril 2025, les joueurs sont invités à se rendre sur jackpot digitalisé via le compte Meta de l'OGC Nice. Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint/concubin et les membres de leur famille : ascendant, descendants, frères et sœurs.

Pour participer, les joueurs devront remplir le formulaire sur la Publication Meta/la Newsletter pour leur permettre de s'inscrire au jeu.

- Le 20 Avril 2025, un tirage au sort sera effectué par l'Organisateur afin de désigner dix-sept (17) gagnants.

- Les gagnants seront ensuite recontactés par l'Organisateur par mail afin de leur notifier l'attribution des lots ainsi que l'informer des modalités pour en profiter.

ATTENTION : Une seule réponse sera prise en compte par participant. Il est interdit de jouer avec plusieurs pseudos ou comptes reliés à un même foyer ainsi que de jouer pour le compte d'une autre personne. Le participant s'engage à envoyer à l'Organisateur des informations exactes. A défaut, sa participation au jeu sera invalidée.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu (21 Avril 2025) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation par courrier sera rejetée. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des publications électroniques, quelle qu'en soit la raison.

L'OGC NICE se réserve également le droit de supprimer les photos ou propos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur et les conditions générales d'utilisation d'Instagram ou de Facebook.



Ce jeu est accessible exclusivement par voie électronique via le lien diffusé par l'Organisateur et le Co-organisateur. Aucune autre forme de participation ne sera acceptée.

Article 3 : Fraudes

L'Organisateur se réserve le droit de retirer le lot à tout participant ayant délibérément triché.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité des participants. Toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'élimination du participant à ce jeu. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler le gain si le gagnant n'a pas rempli les conditions requises pour le jeu (identité confirmée). Il est rappelé qu'à tout moment le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé, notamment afin de truquer les résultats. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de mettre à tout moment un terme à ce jeu, et ce, sans qu'il puisse être tenu à une quelconque réparation à quelque titre que ce soit, s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le déroulement du Jeu.

Article 4 : Attribution du lot :

Les gagnants seront contactés au plus tard dans les 72h après le tirage au sort afin de les notifier de leur gain et de leur demander une confirmation de son identité (nom et prénom).

A l'issue d'un délai de 24 heures, à défaut de réponse au message précité l'invitant à confirmer sa participation et l'acceptation du gain, le lot sera perdu.

En cas de perte du lot, celui-ci sera attribué à un autre participant.

Article 5 : Destination du lot



Le lot ne pourra en aucun cas être échangé que ce soit contre tout autre lot ou à hauteur de sa valeur en argent ou devise de toute nature pour quelque cause que ce soit. Celui-ci devra être accepté en l'état. Dans l'impossibilité d'utiliser le lot, il sera perdu et aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 6 : Responsabilités

Il est rappelé que le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

- L'Organisateur et le Co-organisateur ne sauraient être tenus pour responsables de tout rejet d'une participation qui serait impossible à traiter
 - L'Organisateur et le Co-organisateur déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation
- L'Organisateur et le Co-organisateur ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment. L'Organisateur et le Co-organisateur se réservent la faculté de modifier le règlement du Jeu. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.
- L'Organisateur et le Co-organisateur ne sauraient être tenus pour responsables de tout fait qui ne leur serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité du jeu, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'impossibilité pour le gagnant de venir retirer la dotation sur place, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.



Article 7 : Données personnelles

Le SASP OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB DE NICE COTE D'AZUR s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils leur communiquent. Elles sont confidentielles et traitées comme telles.

Seules les données strictement nécessaires à la bonne tenue du concours (à savoir le Nom, Prénom, Mail, Numéro de Téléphone, Code Postal) sont traitées.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le service du Marketing afin de gérer les participations au jeu concours organisé par Le SASP OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB DE NICE COTE D'AZUR et DIRECTO PROD mais également de gérer la remise du lot remporté.

La collecte de vos données *–nécessaire au traitement de votre participation–* repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant au **Service Marketing, OGC Nice, 19 Boulevard Jean Luciano, 06200 Nice**. Le traitement de vos données que vous avez renseignées de manière facultative repose également sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment.

Les données enregistrées sont réservées à l'usage du service Marketing aux seules fins définies ci-avant et sont conservées jusqu'au 20 avril 2028.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser au Service Marketing de l'OGC Nice.

Vous pouvez adresser une réclamation *–en ligne ou par voie postale–* auprès de la CNIL si vous estimez *–après avoir contacté le service Marketing, que vos droits*



ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Cette opération n'est ni organisée, ni sponsorisée par Meta ou Luckysit.

Certains contenus sont hébergés sur d'autres sites internet (vidéos, images, texte ...). Ces contenus sont considérés de la même manière que s'ils avaient été consultés sur leur site d'origine.

Le jeu concours se déroulant sur le réseau social Meta (Facebook & Instagram), ce dernier peut être amené à collecter des données vous concernant, utiliser des cookies, assurer un suivi tiers et suivre vos interactions avec leur contenu de la même manière qu'ils le feraient habituellement. Il en est de même pour les services tiers connectés.

Article 8 : Litiges

Toute contestation concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par le SASP OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB DE NICE COTE D'AZUR, dont les décisions sont souveraines et sans appel.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un mois suivant la date de clôture du jeu.

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception au SASP OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB DE NICE COTE D'AZUR (19 Boulevard Jean Luciano, 06200 Nice). Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.